

**BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION
DES ANCIENS DU CHATEAU DES MESNULS**

Conformément aux statuts de l'association, nous vous informons que pour l'année 2023/2024, le montant de la cotisation est de 10 euros par personne.

Tous les contributeurs au site des « anciens du château des Mesnuls » sont membres de droit de notre association.

Les cotisations permettent de faire fonctionner l'association, notamment de subvenir aux dépenses administratives.

Chaque année, lors de sa réunion annuelle, l'association présente son action et son bilan. Vous en serez donc informé.

Nom...Prénom.....

Nom (conjoint).....Prénom.....

Adresse

CP Ville

Tel fixe.....Portable Adresse mail

Adhère à l'Association des Anciens élèves du Château des Mesnuls pour l'Année 2022- 2023
(Septembre 2023 à Août 2024)

Et ...

Règle la somme deà l'ordre de l'A.A.C.M. pour

Règle la somme deà l'ordre de l'A.A.C.M. pour

Par chèque deeuros joint en annexe

La cotisation est à envoyer à notre trésorier Christian LEBOUCHER

Demeurant à :
Route de la Talle
La Grange du bois
78610 LES BREVIAIRES